

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①① N° de publication : **2 891 925**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②① N° d'enregistrement national : **05 10344**

⑤① Int Cl⁸ : G 04 B 19/04 (2006.01), G 04 B 19/10, 45/00

①②

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

②② Date de dépôt : 06.10.05.

③① Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 13.04.07 Bulletin 07/15.

⑤⑥ Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la
procédure de rapport de recherche.

⑥① Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦① Demandeur(s) : *NERON ALAIN* — FR.

⑦② Inventeur(s) : *NERON ALAIN, MARLIN FABIEN et
CORNEVIN VINCENT.*

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) :

⑤④ DISPOSITIF DE MOUVEMENTS POUR MONTRES.

⑤⑦ Dispositif de mouvements pour montres.

L'invention concerne un dispositif adaptable aux montres, réveils et pendules et permettant la rotation d'un disque créant une succession d'images, de couleurs et de motifs différents.

Il est constitué d'un disque circulaire dont la rotation est activée par le mécanisme des secondes de la montre. Ce disque comporte des lignes de couleurs opaques ou des quartiers de couleurs translucides différentes. Le cadran de la montre possède de son côté des lignes de couleurs ou des quartiers de couleurs différentes. La rotation du disque permet de faire apparaître une succession d'images en mouvement ou de couleurs différentes créées par la superposition des couleurs ou des lignes et motifs du cadran et de ceux du disque.

FR 2 891 925 - A3



L'invention concerne un dispositif adaptable aux montres et réveils et permettant la rotation d'un disque
5 comportant des lignes parallèles ou pas en couleur ou des quartiers colorés translucides ou des motifs créant une succession d'images ou de couleurs différentes.

Selon la présente invention, le dispositif est constitué d'un disque circulaire destiné à remplacer
10 l'aiguille traditionnelle des secondes. La rotation de ce disque est donc actionnée par le mécanisme des secondes de la montre.

Sur ce disque transparent, par impression, sont disposés des lignes parallèles ou non.

15 Le cadran de la montre comporte lui aussi des lignes parallèles ou non de la même couleur que le disque ou de couleur différente.

La rotation du disque permet de faire apparaître une succession d'images et de motifs différents créés par
20 la superposition des lignes et des motifs du cadran et de ceux du disque.

Selon un autre mode de réalisation, par impression, sont disposés des quartiers de différentes couleurs sur le disque des secondes.

25 Le cadran de la montre comporte lui aussi des quartiers de différentes couleurs.

La rotation du disque permet de faire apparaître une succession de couleurs différentes créées par la
30 superposition des couleurs du cadran et de celles du disque.

La présente invention sera mieux comprise à l'examen des dessins ci-joints.

Sur la figure 1, est représenté le cadran 1 d'une montre comportant des lignes parallèles. Le disque 2
35 comporte lui aussi des lignes parallèles. La rotation du disque 2 assurée par le mécanisme des secondes, provoque le croisement des lignes du cadran 1 avec les lignes du disque 2, ce croisement créant un mouvement permanent.

Sur la figure 2, est représenté le cadran 1 d'une
40 montre, avec différents quartiers de couleur différentes.

Le disque 2 comporte lui aussi des quartiers de couleurs translucides différentes. A titre d'exemple, le quartier 3 du cadran 1 est de couleur bleu, et le quartier 4 du disque 2 est de couleur jaune. La rotation du disque 2 assurée par le mécanisme des secondes, provoque la superposition de la couleur bleu du cadran 1 avec la couleur jaune du disque 2, cette superposition créant une nouvelle couleur verte. Le 10 défilement des différentes couleurs du disque 2 permet la création d'une multitude de couleurs qui se renouvellent à chacune des rotations du disque.

REVENDICATIONS

- 5 1- Dispositif adaptable aux montres et réveils et permettant la création d'une succession d'images et de motifs, caractérisé par le fait qu'un disque dont la rotation est activée par le mécanisme de la montre, comporte des lignes parallèles ou non, et dont la rotation
- 10 permet la superposition des lignes ou motifs du disque avec les lignes ou motifs du cadran et provoque la création de nouvelles images renouvelées avec chacune des rotations du disque.
- 2- Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le
- 15 fait que le disque est actionné par le mécanisme de la montre.
- 3- Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le fait que le disque comporte des lignes parallèles ou non.
- 4- Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le
- 20 fait que le cadran comporte des lignes parallèles ou non.
- 5- Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le fait que le disque comporte des quartiers de couleur réalisé avec une encre translucide.
- 6- Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le fait que le cadran comporte des quartiers de couleur.

1/1

Fig. 1

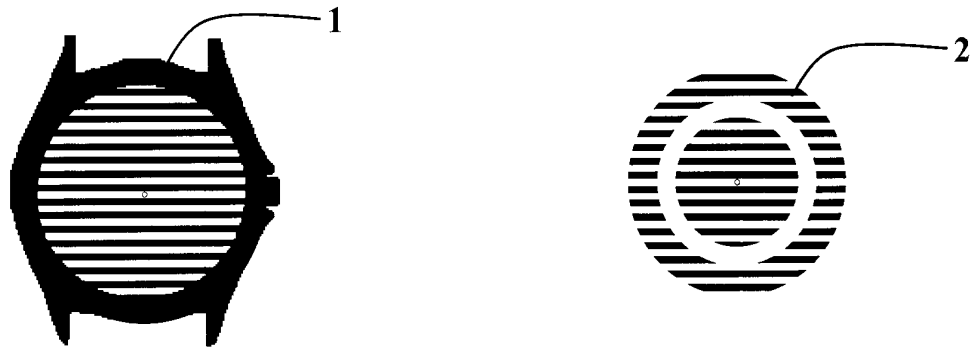


Fig. 2

